

CRITÈRES DE SÉLECTION PARA-AVIRON ADAPTÉ – GLOBAL GAMES / VICHY 2023

Critères généraux :

- Être inscrit sur l'« Eligibility Master List » Virtus
- Avoir remis le dossier médical FFSA en vue des compétitions internationales
- Pouvoir vivre en collectif avec un accompagnement, sans parents ni entraîneurs individuels

Indoor :

- Les sportifs doivent avoir participé au Championnat de France indoor FFSA (27 au 28 janvier 2023) sur le 1000m.
- Les sportifs doivent être dans les 2 à 4 meilleurs français par classe internationale (ii1 (déficience intellectuelle), ii2 (T21 ou DI avec handicap physique), ii3 (autisme sans DI) et par sexe.
- Ils doivent avoir réalisé les minimas ci-dessous :

DISTANCE	HOMMES			FEMMES		
	ii1	ii2	ii3	ii1	ii2	ii3
2000m	/	/	06:40.00	/	/	07:40.0
1000m	03:14.0	04:24.0	03:14.00	04:17.0	05:50.0	03:35.0
500m	01:30.0	02:20.0	01:29.0	01:58.0	03:02.00	01:45.0

Bateau :

- Les résultats du Championnat de France Indoor serviront à déterminer la liste des sportifs et sportives convoqués pour le stage de février
- La sélection bateau aura lieu lors de ce stage, du 17 au 19 février, avec des parcours en bateau individuel. Les entraîneurs de club pourront être présents.
- Des rameurs ou rameuses qui n'auraient pas performé au championnat de France indoor mais qui auraient réalisé des performances significatives en 2022 pourront être convoqués pour ces parcours.
- Les sportifs susceptibles de médailles internationales seront sélectionnés.

Les sportifs devront avoir la capacité de cumuler un engagement performant en bateau et indoor pour être sélectionnés.